

mot de *campagne* employé à un pareil usage par la bureaucratie d'alors : le pays des Hurons et des Iroquois désigné sous le nom de campagne, entendez-vous Messieurs? Absolument comme font encore aujourd'hui les Parisiens en parlant de Niort, Rodez ou Dragnignan ! Ainsi défense et interdiction de fonder une chapelle, c'est-à-dire de convertir et de civiliser les indigènes sans l'assentiment de l'évêque et les lettres-patentes du roi ! Quelle intelligence des lois de la colonisation, et quel respect du libre arbitre !

Le Père Lachaise, (1) toujours au nom de l'autorité, conclut à l'observation de cette clause.

6° Quant à l'union de la cure de Québec au Séminaire, les titres et procédures faites jusqu'à présent sur ce fait seront appelés à sa majesté pour être ordonné ce que de raison.

La question bien différente de la précédente était celle-ci : Qui avait fondé et doté la cure de Québec? Evidemment il y avait lieu à contester, puisqu'il y avait eu des procès à ce sujet. Mais en laissant de côté un point litigieux assez difficile à démêler, il nous semble que le curé de la ville de Québec avait tort de résider au Séminaire, si on lui fournissait un logement ailleurs, et de vouloir relever du supérieur de cet établissement au lieu de se soumettre à l'autorité de l'évêque. Ce prélat devait avoir le dessus dans ce conflit, ou il n'était plus rien, par conséquent on avait raison de décider que l'évêque ferait desservir cette cure par le sujet le plus propre à cet emploi. Mais que signifient ces mots? « En attendant que l'union soit revêtue de toutes les formalités nécessaires. » Y avait-il une arrière-pensée de tourner la difficulté, ou voulait-on susciter aux RR. Pères une chicane de procureur?

N'y avait-il pas eu des donations ou des fondations à titre spécial, et craignait-on les procès?

Dans le 7° article du règlement, il s'agit d'une répartition de fonds sans doute alloués par le gouvernement de la métropole ;

(1) Le Père Lachaise, dont le nom était François d'Aix, provincial de l'ordre des Jésuites, petit-neveu du P. Cotton, confesseur de Henri IV, eut part à la révocation de l'édit de Nantes : il se déclara contre les Jansénistes, et contre Fénelon dans la querelle du Quiétisme.